

CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE MAINE-ET-LOIRE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

ANGERS | NANTES | PARIS | RENNES | SAINT-BRIEUC

www.becouze-talents.com

SOMMAIRE

PAGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

1 - 2

COMPTES ANNUELS

- . Bilan Actif-Passif
- . Compte de résultat
- . Annexe

3 - 4

5 - 6

7 à 30

**CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE MAINE-ET-LOIRE**

Adresse : 8, boulevard du Roi René - CS 60626
49006 ANGERS CEDEX 01

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président du CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE-ET-LOIRE,

OPINION

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE-ET-LOIRE (CCI 49), conformément aux normes révisées en vigueur au 1^{er} janvier 2025, et en réponse à votre demande dans le cadre de la communication des états financiers à certains de vos tiers financeurs, nous avons effectué un audit des comptes annuels du CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA) de la CCI 49 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

À notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière du CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DE LA CCI 49 au 31 décembre 2025, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note "I - Préambule - B - Faits marquants en 2025 - 1) Réforme PCG" de l'annexe des comptes annuels, portant sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la CNCC, y compris les mises à jour 2025 relatives à la NEP 700 révisée relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis sous la responsabilité du Trésorier.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels du CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA) de la CCI 49. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des comptes annuels ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins.

Nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à ANGERS, le 22 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
BECOUZE

Rémi SOURICE
Associé

Ce rapport comprend 30 pages.

CCI :	CCI MAINE-ET-LOIRE
Type de budget :	Exécuté
Année :	2025
Service :	CFA
CFA	
BILAN - ACTIF	

BILAN ACTIF	Budget Exécuté 2025			Budget Exécuté 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Immobilisations incorporelles	362 782,64	338 726,26	24 056,38	53 327,69
Immobilisations corporelles hors concessions	65 638 581,67	37 523 826,87	28 114 754,80	26 272 750,76
Immobilisations corporelles mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations	200,00	0,00	200,00	200,00
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	184 245,92	0,00	184 245,92	194 389,22
Créances immobilisées CCIR/CCIT sur engagements sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts et avances interservices accordés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	1 040,00	0,00	1 040,00	1 040,00
Immobilisations financières	185 485,92	0,00	185 485,92	195 629,22
Total de l'actif immobilisé (I)	66 186 850,23	37 862 553,13	28 324 297,10	26 521 707,67
Stocks de terrains ou d'immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances Clients et Comptes rattachés	3 531 394,72	7 921,79	3 523 472,93	4 197 005,61
Autres créances	16 391 418,25	0,00	16 391 418,25	15 626 571,52
Charges constatées d'avance	325 492,88	0,00	325 492,88	86 700,88
Créances	20 248 305,85	7 921,79	20 240 384,06	19 910 278,01
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de l'actif circulant (II)	20 248 305,85	7 921,79	20 240 384,06	19 910 278,01
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II)	86 435 156,08	37 870 474,92	48 564 681,16	46 431 985,68

CCI :	CCI MAINE-ET-LOIRE
Type de budget :	Exécuté
Année :	2025
Service :	CFA

499010 - CFA

BILAN PASSIF	Budget Exécuté 2025	Budget Exécuté 2024
Ecart d'ouverture du premier bilan	416 456,31	416 456,31
Apports	0,00	0,00
Réserves	0,00	0,00
Report à nouveau	18 492 977,51	14 956 298,12
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 707 379,29	3 536 679,39
Subventions d'investissement	12 976 321,56	13 278 651,62
Droit du concédant	0,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00
Total des capitaux propres (I)	33 593 134,67	32 188 085,44
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	1 693 197,55	1 521 559,24
Total des provisions (II)	1 693 197,55	1 521 559,24
Emprunts et dettes assimilées	4 974 959,64	5 366 724,91
Prêts et avances interservices reçus	0,00	0,00
Autres dettes financières	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 023 436,94	1 783 054,85
Dettes fiscales et sociales	2 765,86	3 828,90
Autres dettes	2 881 267,43	2 390 153,31
Produits constatés d'avance	3 395 919,07	3 178 579,03
Total des dettes (III)	13 278 348,94	12 722 341,00
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III)	48 564 681,16	46 431 985,68

CCI : CCI MAINE-ET-LOIRE					
Type de budget : Exécuté					
Année : 2025					
Service : CFA					
499010 - CFA					
COMPTE DE RESULTAT					
COMPTE DE RESULTAT	Budget Exécuté 2025 (1)	Budget Rectificatif 2025 (2)	Budget Exécuté 2024 (3)	Différence BE 2025 - BR 2025 (4) = (1) - (2)	Différence BE 2025 - BE 2024 (5) = (1) - (3)
Produits d'exploitation					
Ressource fiscale de l'exercice (CCIR / CCI France)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reliquats de ressource fiscale sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contribution reçue des CCIR (dans les CCIT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total Ressource fiscale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Production vendue (biens et services)	1 956 030,32	1 726 713,00	1 715 257,99	229 317,32	240 772,33
Sous-total Chiffre d'affaires	1 956 030,32	1 726 713,00	1 715 257,99	229 317,32	240 772,33
Production stockée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'apprentissage et financement par les OPCO	26 331 309,99	26 107 057,00	27 393 563,67	224 252,99	-1 062 253,68
Subventions Union européenne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions Etat	329 572,07	268 823,00	257 362,23	60 749,07	72 209,84
Subventions Collectivités territoriales	629 419,75	576 158,00	629 233,17	53 261,75	186,58
Autres subventions d'exploitation	135 895,19	175 504,00	183 589,53	-39 608,81	-47 694,34
Quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	975 261,37	954 759,00	0,00	20 502,37	975 261,37
Sous-total Autres ressources d'origine publique	28 401 458,37	28 082 301,00	28 463 748,60	319 157,37	-62 290,23
Reprises amortissements, dépréciations et provisions hors mises à disposition de personnel	91 662,10	0,00	9 383,38	91 662,10	82 278,72
Reprises sur provisions relatives aux mises à disposition de personnel	0,00	79 170,00	0,00	-79 170,00	0,00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	15 435,99	0,00	0,00	15 435,99	15 435,99
Mise à disposition de personnel d'une CCI à une autre CCI	83 077,75	68 338,00	91 418,00	14 739,75	-8 340,25
Autres flux sociaux budgétaires liés à des mises à disposition de personnel entre CCI (produits)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition de personnel (autres flux sociaux budgétaires liés) d'une CCI à une entité liée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	15 915,23	0,00	2 152,88	15 915,23	13 762,35
Contributions inter-services reçues / Prestations inter-services (produits)	207 839,85	177 431,00	231 526,00	30 408,85	-23 686,15
Total des produits d'exploitation (I)	30 771 419,61	30 133 953,00	30 513 486,85	637 466,61	257 932,76
Charges d'exploitation					
Contribution versée aux CCIT (dans la CCIR)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation de stocks (marchandises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-15,30	0,00	0,00	-15,30	-15,30
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements	-15,30	0,00	0,00	-15,30	-15,30
Mise à disposition de personnel d'une CCI par une autre CCI	12 741 665,04	12 935 508,00	12 479 394,40	-193 842,96	262 270,64
Autres flux sociaux budgétaires liés à des mises à disposition de personnel entre CCI (charges)	-493 571,72	-340 481,00	-207 294,81	-153 090,72	-286 276,91
Mise à disposition de personnel d'une CCI (et autres flux sociaux budgétaires liés) par une entité liée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres achats et charges externes (hors mises à disposition de personnel)	10 337 958,69	10 692 690,00	10 186 538,01	-354 731,31	151 420,68
Sous-total Autres achats et charges externes	22 586 052,01	23 287 717,00	22 458 637,60	-701 664,99	127 414,41
Impôts, taxes et versements assimilés (non assis sur les salaires)	168 227,92	168 862,00	166 419,76	-634,08	1 808,16
Salaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cotisations sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes assis sur les salaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total Masse salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 198 001,40	2 343 826,00	2 007 523,98	-145 824,60	190 477,42
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	13,70	0,00	4 505,59	13,70	-4 491,89
Sous-total Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 198 015,10	2 343 826,00	2 012 029,57	-145 810,90	185 985,53
Dotations aux provisions pour risques et charges hors mises à disposition de personnel	263 300,41	0,00	115 746,35	263 300,41	147 554,06
Dotations provisions pour risques et charges relatives aux mises à disposition de personnel	0,00	146 015,00	0,00	-146 015,00	0,00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	9 766,96	0,00	0,00	9 766,96	9 766,96
Autres charges d'exploitation	59 505,22	43 928,00	30 417,82	15 577,22	29 087,40
Contributions inter-services versées / Prestations inter-services (charges)	3 547 884,17	3 621 212,00	3 297 073,06	-73 327,83	250 811,11
Total des charges d'exploitation (II)	28 832 736,49	29 611 560,00	28 080 324,16	-778 823,51	752 412,33
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 938 683,12	522 393,00	2 433 162,69	1 416 290,12	-494 479,57

CCI : CCI MAINE-ET-LOIRE					
Type de budget : Exécuté					
Année : 2025					
Service : CFA					
499010 - CFA					
COMPTE DE RESULTAT					
COMPTE DE RESULTAT	Budget Exécuté 2025 (1)	Budget Rectificatif 2025 (2)	Budget Exécuté 2024 (3)	Différence BE 2025 - BR 2025 (4) = (1) - (2)	Différence BE 2025 - BE 2024 (5) = (1) - (3)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers					
De participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	718,98	0,00	0,00	718,98	718,98
Reprises sur dépréciations et provisions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des cessions d'immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des produits financiers (V)	718,98	0,00	0,00	718,98	718,98
Charges financières					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	232 022,81	236 304,00	250 008,24	-4 281,19	-17 985,43
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des charges financières (VI)	232 022,81	236 304,00	250 008,24	-4 281,19	-17 985,43
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-231 303,83	-236 304,00	-250 008,24	5 000,17	18 704,41
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	1 707 379,29	286 089,00	2 183 154,45	1 421 290,29	-475 775,16
Produits exceptionnels					
Produits des cessions exceptionnelles d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles	0,00	0,00	934 171,51	0,00	-934 171,51
Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	423 987,96	0,00	-423 987,96
Total des produits exceptionnels (VII)	0,00	0,00	1 358 159,47	0,00	-1 358 159,47
Charges exceptionnelles					
Valeurs comptables des cessions exceptionnelles d'immobilisations	0,00	0,00	4 599,93	0,00	-4 599,93
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	34,60	0,00	-34,60
Total des charges exceptionnelles (VIII)	0,00	0,00	4 634,53	0,00	-4 634,53
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	0,00	0,00	1 353 524,94	0,00	-1 353 524,94
Impôts sur les bénéfices (IX)					
Impôts sur les bénéfices (IX)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des produits (I+III+V+VII)	30 772 138,59	30 133 953,00	31 871 646,32	638 185,59	-1 099 507,73
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	29 064 759,30	29 847 864,00	28 334 966,93	-783 104,70	729 792,37
BENEFICE OU PERTE	1 707 379,29	286 089,00	3 536 679,39	1 421 290,29	-1 829 300,10

- Règles et méthodes comptables -

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La Chambre d'industrie et de Commerce du Maine et Loire (CCIT49) est un établissement public administratif de l'état (EPA), sans comptable public, gérée par des représentants d'entreprise élus, et placée sous la tutelle du préfet de région. Elle est l'organisme gestionnaire du Centre de Formation des Apprentis (CFA) situé sur les villes d'Angers, Cholet et Saumur. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi présentés constituent ainsi les comptes annuels du CFA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Dans les notes suivantes, les références générales à la CCI 49 (ou aux CCI ou au réseau des CCI) s'appliquent également au CFA de la CCI 49.

I – PREAMBULE

A - COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

En application de la réforme de la formation, à compter de 2023 la taxe d'apprentissage est versée via la plate-forme SOLTEA.

Le montant de versement sur l'exercice est de 163 885 € contre 170 973 € en 2024.

B – FAITS MARQUANTS EN 2025

1. Réforme PCG

Le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 (homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023), visant à moderniser les états financiers, vient modifier le règlement ANC 2014-03 qui définit le plan comptable général (PCG). Ce nouveau règlement est applicable à toutes les entreprises françaises à compter de l'exercice 2025.

Il comprend 5 volets :

- Révision de la notion de résultat exceptionnel : approche plus stricte du caractère exceptionnel des opérations, principalement concentrée sur les événements majeurs et inhabituels
- Suppression de la technique du transfert de charges et donc de l'utilisation des comptes 79X
- Modernisation et actualisation du plan de comptes
- Révision des modèles d'états financiers
- Précisions sur les informations à faire figurer dans l'annexe des comptes annuels

Les CCI relèvent du droit commun pour la mise en œuvre du PCG. Il convient toutefois de préciser certaines spécificités suivantes :

1.1) Ecart d'ouverture du premier bilan

10280 ou 10289 : Ecart d'ouverture du premier bilan

Ce compte enregistre l'écart constaté entre l'actif et le passif lors de l'élaboration du premier bilan de la CCI. Son solde global alimenté le 1er janvier 1992 (ou le 1er janvier 1993) ne peut plus varier.

1.2) Modifications de traitement comptable à suite de la nouvelle définition du résultat exceptionnel

Le compte 675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés est remplacé par le compte 657 Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées et par les comptes 6671/6672 Valeurs comptables des immobilisations financières cédées.

Le compte 775 Produits des cessions d'éléments d'actifs est remplacé par le compte 757 Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles et par les comptes 7671/7672 Produits des cessions d'immobilisations financières.

Le compte 777 Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat de l'exercice est remplacé par le compte 7477 Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat de l'exercice.

1.3) Disparition de la technique des transferts de charges

La suppression de la technique des transferts de charges nécessite la mise à jour de la nomenclature de certains comptes de produits et de charges.

En effet, les comptes #79 sont très utilisés dans les CCI, notamment pour traiter les mises à disposition de personnel entre établissements du réseau (en particulier des CCIR aux CCIT), voire avec des entités liées.

Or, le basculement de ces flux en comptes #70 pris en compte dans le chiffre d'affaires rendrait les comptes des CCI peu fidèles à leur réalité économique et donc non sincères, puisque le chiffre d'affaires serait artificiellement augmenté.

S'agissant des mises à disposition de personnel entre entités du réseau ou avec des entités liées, plusieurs options avaient été examinées. L'option de recourir à des comptes #7589 a été retenue par le réseau.

Le compte 7589 : mise à disposition de personnel des CCI est décliné en 3 sous-comptes :

- 75891 : Mise à disposition de personnel d'une CCI à une autre CCI
- 75892 à 75894 : Autres flux sociaux budgétaires (hors produits calculés) liés à des mises à disposition de personnel entre CCI (produits) : CP, CET, CMAC...
- 75895 : Mise à disposition de personnel (et autres flux budgétaires liés) d'une CCI à une entité liée

Parallèlement, les comptes suivants ont été créés :

- 62191 : Mise à disposition de personnel d'une CCI par une autre CCI
- 62192 à 62194 : Autres flux sociaux budgétaires (hors charges calculées) liés à des mises à disposition de personnel entre CCI (charges) : CP, CET, CMAC...
- 62195 : Mise à disposition de personnel d'une CCI (et autres flux budgétaires liés) par une entité liée

La CCI employeur enregistre les indemnités journalières, les avantages en nature et les remboursements sociaux, notamment de prévoyance, au crédit du compte 649.

Les indemnités d'assurance sont à porter au crédit du compte 7587.

Les autres flux 79 sont à affecter au crédit des comptes 6X9 concernés.

1.4) Traitement des provisions relatives aux mises à disposition de personnel

4 comptes de charges et de produits sont à utiliser à ce titre :

- 681 = Dotations aux provisions pour risques et charges (hors mises à disposition de personnel par la CCI)
- 781 = Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions pour risques et charges (hors mises à disposition de personnel par la CCI)

- 684 = Dotations aux provisions pour risques et charges relatives aux mises à disposition de personnel par la CCI
- 784 = Reprises sur provisions pour risques et charges relatives aux mises à disposition de personnel par la CCI

2. Mise en place nouvelle convention collective – Accord NAO national

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2013, le personnel des CCIT (et du CFA de la CCI 49) a été transféré à la CCIR. Les modalités pratiques de ce transfert ont fait l'objet d'une convention signée avec chaque CCIT. Les charges supportées pour le personnel mis à disposition sont facturées à l'euro/l'euro par la CCIR au fur et à mesure des dépenses engagées, les variations de provisions ou charges à payer font l'objet d'une facture ou avoir à recevoir. Ces facturations sont comptabilisées dans les comptes 62-Autres charges externes.

a) Nouvelle convention collective

Une nouvelle convention collective a été mise en place, en avril 2023, à destination des collaborateurs de droit privé.

Les CCI disposent de deux types de contrats pour ses formateurs, les CDD d'usage (CDDU) et les CDI intermittents (CDDI).

b) Evolution du stock de congés payés

Depuis le 01 janvier 2024, la période d'acquisition et de prise des congés payés est désormais l'année civile en cours.

Les collaborateurs de la CCI Pays de la Loire (y compris ceux mis à disposition de la CCI 49 et de son CFA) se retrouvent ainsi avec un stock de droit à congés payés 2023, qui ne peut pas être pris en 2024 simultanément aux droits acquis et à prendre courant 2024.

Aussi, pour les collaborateurs ayant un compteur plein, il a été décidé pour l'utilisation de ces jours :

- Un lissage sur 4 années du congé principal (20 jours) – soit 5 jours à prendre obligatoirement par an, en plus de l'acquisition de l'année en cours ;
- Un choix laissé aux collaborateurs pour le reliquat supérieur à 20 jours : soit la monétisation sur la paie du mois de février 2025 / soit le dépôt sur le CET individuel en février 2025.

Concernant la refacturation par la CCIR au CCIT, Il en résulte au 31 décembre 2025 :

- Une baisse du stock de congés payés,
- Une augmentation du stock de CET,
- Une reprise de provision équivalente aux congés payés, aux congés pris ou transférés sur le CET.

3. Acquisition immobilière et réalisation de gros travaux

En 2025, la CCIT 49 a poursuivi plusieurs projets de son plan pluriannuel d'investissements voté, notamment concernant son CFA :

- Rénovation des extérieurs, le local à vélo, l'agrandissement du self et la rénovation d'un plateau du CPC sur Angers,
- L'agrandissement d'EURESPACE sur Cholet, avec l'agrandissement du bâtiment de la filière maçonnerie,
- Le projet agrandissement de l'ESPACE DE FORMATION DU SAUMUROIS.

C – REFORME DE L'APPRENTISSAGE

Depuis fin 2019, l'enjeu majeur du CFA de la CCIT49 a été la mise en place d'une réforme profonde de la formation professionnelle et de l'apprentissage, dans le cadre de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Pour la gestion de l'apprentissage, la gouvernance confiée à une nouvelle instance nationale quadripartite France Compétence et la création de 11 OPCOs (Opérateurs de Compétences), organisés en logique filières pour accompagner la GPEC, en proximité des TPE PME, et financer la formation professionnelle et l'apprentissage.

En lieu et place des subventions délivrées par la Région, les CFA sont financés depuis le 1er janvier 2020 au contrat dit « cout contrat ».

France compétence est l'autorité nationale de régulation et de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Les niveaux de financement des contrats d'apprentissage dit « cout contrat » validés et publiés par France Compétence sont déterminés par les branches professionnelles. L'opérateur de compétence (OPCO) dont dépend l'employeur de l'apprenti verse ce montant au CFA pour chaque contrat.

Après retour de l'accord de financement du contrat par l'OPCO, les factures sont établies par les CFA selon l'échéancier suivant depuis la rentrée 2021/2022 :

	Depuis la rentrée 2021/2022
1ère échéance	40% annuel du niveau de prise en charge
2ème échéance (M+6 mois)	30% annuel du niveau de prise en charge plus certificat de réalisation de la première période, pour la seconde échéance (vers février N+1)
3ème échéance (M+12 mois)	30 % annuel du niveau de prise en charge plus certificat de réalisation de la deuxième période (vers juin N+1)

Un nouveau plan de réforme du financement l'apprentissage est entré en vigueur à partir du 1er juillet 2025.

Le niveau de prise en charge sera calculé **au prorata des jours de la formation**.

Jusqu'à présent, tout mois commencé était dû, ce qui majorait la prise en charge par les OPCO au-delà de la véritable durée du contrat.

Pour les contrats d'apprentissage préparant à un diplôme ou un titre professionnel au moins égal à Bac+3 (niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles), l'employeur devra verser une somme forfaitaire de 750 €.

Cette mesure s'applique aux contrats de ce type conclus à partir du 1er juillet 2025. Elle fait suite à la minoration de la participation des opérateurs de compétences (OPCO) dans la prise en charge de ces contrats.

Le centre de formation des apprentis (CFA) concerné se chargera de recouvrer cette participation obligatoire auprès de l'employeur.

Par conséquent, pour les contrats signés à partir du 01 juillet 2025, après retour de l'accord de financement du contrat par l'OPCO, les factures sont établies par les CFA selon l'échéancier suivant :

A destination des OPCO :

1ère échéance	40% annuel du niveau de prise en charge
2ème échéance (M+6 mois)	30% annuel du niveau de prise en charge plus certificat de réalisation de la première période, pour la seconde échéance (vers février N+1)

3ème échéance (M+12 mois)	20 % annuel du niveau de prise en charge plus certificat de réalisation de la deuxième période (vers juin N+1)
4ème échéance Solde	10 % annuel du niveau de prise en charge plus certificat de réalisation de la deuxième période (entre juin et septembre N+1)

A destination des entreprises employant un apprenti :

Une unique échéance	750 € forfaitaire pour les apprentis préparant un diplôme ou un titre professionnel au moins égal à Bac+3
---------------------	---

Le calcul des produits à recevoir et des produits constatés d'avance sur des « couts contrat » sont calculés depuis 2023 au jour, soit $NPEC / 365 * Nb$ de jours.

1. Comptabilisation des produits « cout contrats » et frais annexes

Les changements de réglementation, et de process de facturation aux OPCO durant les 4 dernières années ont fait évoluer nos méthodes d'évaluation des produits « coûts contrats » sur l'exercice, notamment en affinant le calcul des produits à recevoir « coûts contrat » à savoir :

- Méthode de Cut off au 31 décembre :
 - Avant 2023, calculé sur une base théorique en nombre de mois, soit $nb \text{ de mois} / 12 * Nb \text{ de mois à percevoir}$.
 - A partir de 2023, calculé sur un nombre de jours, soit $nombre \text{ de jours} / 365 * NB \text{ de jours à percevoir}$.

Le total de produits facturation OPCO pour l'apprentissage est de 26 327 K€ sur l'exercice contre 27 394 K€ en 2024.

Au 31 décembre 2025, le montant des factures à établir s'élève à 1 971 K€, pour un montant de 3 396 K€ au titre des produits constatés d'avance.

2. Besoin en Fonds de Roulement

Les résultats du CFA, l'optimisation des process de la facturation OPCO, ainsi que l'amélioration des délais de paiement contribuent à la réduction du Besoin en fonds de roulement du CFA.

La CCI a voté le déploiement de 2025 à 2029 d'un programme d'investissement de 20 M€ pour la formation.

II - CONVENTIONS COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables du PCG (ANC 2014-03) et à celles adoptées pour tenir comptes des spécificités de l'activité des CCI (normes du réseau).

Les comptes ont été établis conformément au modèle préconisé par CCI France. En particulier le compte de résultat est présenté avec le budget exécuté n-1, le budget voté n et le budget exécuté n. Le budget voté ne fait pas l'objet d'une certification par le commissaire aux comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A - ACTIF

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. La CCIT49 procède au traitement des immobilisations par composants.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue d'utilisation de chaque composant :

Biens immobiliers :

- Immeuble, gros œuvre, charpente et revêtements de façades	70 ans
- Revêtement de façades	70 ans
- Couverture	33 ans
- Menuiseries extérieures	30 ans
- Menuiseries intérieures	12 ans
- Chauffage, climatisation, plomberie	15 ans
- électricité, câblage informatique et téléphonique	12 ans
- Installations techniques	10 ans

Biens mobiliers :

- Matériel de transport, matériel et outillage industriels	05 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique	05 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Logiciels	03 ans

A l'issue de l'exercice clos au 31/12/2025, les immobilisations en cours sont portées à 2 896 K€, elles feront l'objet d'un amortissement à leur mise en service.

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont notamment constituées de prêts pour un montant de 185 K€.

3. Créances

a) Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A fin 2025, nos créances clients de 1 553 K€ brutes, n'ont pas fait l'objet de nouvelles provisions ou reprises pour créances douteuses. Le solde s'établit donc à 8 K€ et nos créances nettes à 1 545 K

b) Autres créances – Contributions interservices

Les autres créances intègrent notamment des contributions inter-services avec l'organisme gestionnaire CCIT 49 pour un montant de 15 487 K€. Les comptes annuels du CFA n'incluent pas de disponibilités (comptes bancaires), ces dernières étant portées par l'organisme gestionnaire. Les mécanismes de trésorerie sont donc gérés via ces contributions inter-services.

Par ailleurs, l'organisme gestionnaire réalloue certains frais de structures en fonction de clés de répartition. Au titre de l'exercice 2025, le CFA a ainsi supporté une charge nette de 3 443 K€.

c) Subventions d'exploitation à recevoir

Les règles retenues pour inscrire dans les comptes des subventions à recevoir sont les suivantes :

- Existence d'une convention signée entre les partenaires,
- Montant inscrit évalué en fonction de l'état d'avancement de l'opération conventionnée,
- Rattachement des subventions aux charges enregistrées.

Au 31/12/2025, le montant des subventions d'exploitation à recevoir est de 437 K€ contre 243 K€ en 2024

B - PASSIF

1. Ecart sur premier bilan d'ouverture

Lors de l'établissement du 1er bilan d'ouverture de la CCI 49 issu de la fusion des CCI d'Angers, Cholet et Saumur, l'ensemble des éléments de l'actif et du passif ont été recensés. La différence entre l'actif et le passif a été nommée "écart sur 1er bilan d'ouverture". Pour le CFA de la CCIT 49, ce compte de la classe 1, d'un montant de 416 K€, fait partie des capitaux permanents et peut être considéré comme le cumul des résultats individuels du CFA avant la fusion en 2008.

2. Evolution du report à nouveau

Le report à nouveau du CFA de la CCIT49 est déterminé comme suit :

Solde au 01/01/2025	14 956 298 €
Affectation du résultat au 31/12/2024	3 536 679 €

Solde au 31/12/2025	18 492 977 €

3. Subventions d'équipements

Selon le PCG, "**Les subventions d'investissement** sont les subventions dont bénéficie l'entreprise, en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées (**subventions d'équipement**) ou de financer des activités à long terme."

Le plan comptable des Chambres de Commerce et d'Industrie, préconise l'utilisation des comptes 13 pour enregistrer le montant des subventions d'investissement reçues. Selon le PCG, le compte 13 est destiné à la fois à faire apparaître, au bilan, le montant des subventions d'investissement jusqu'à ce qu'elles aient rempli leur objet, et à permettre aux entreprises subventionnées d'échelonner sur plusieurs exercices, la constatation de l'enrichissement provenant de ces subventions.

Pour le PCG, les subventions sont rapportées au résultat d'une somme égale, en principe, au montant de la dotation aux comptes d'amortissement des immobilisations acquises ou créées au moyen de la subvention.

Les fractions de subvention devant être rapportées au compte de résultat et débitées au compte

131 à 139 "Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat" pour le crédit du compte, depuis 2025 (cf art 5 réforme du PCG), **747 "Quote-part de subventions d'investissement** virée au résultat de l'exercice".

Elles sont ainsi "amorties". Seul le montant "non amorti" figure au bilan.

Le compte 747 " Produits d'exploitations" est mouvementé chaque année de la quote-part de l'année.

Au 31 décembre 2025, les montants sont portés à :

- Subventions d'investissement au passif du bilan 12 976 K€
- Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice 975 K€

4. Provisions pour risques et charges, dépréciations

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contreparties attendues. Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges probables nettement précisées quant à leur objet.

Depuis le 1er janvier 2013, en application de la loi de juillet 2010, les personnels des CCI Territoriales a été transféré aux CCI Régionales.

La CCIT49 a conventionné avec la CCIR afin de garantir le paiement des engagements sociaux des personnels mis à disposition. Ces engagements sont provisionnés dans les comptes de la CCIT49. Le cas échéant, les calculs ont été confiés à des actuaires par la CCIR et par CCI France, les natures d'engagement sont les suivantes :

- Provision Allocation Ancienneté
- Provision Allocation de fin de carrière
- Provision CMAC
- Provision Litige sociaux

Soit un total des engagements au 31 décembre 2025 de 1 693 K€ contre 1 522 K€ au 31 décembre 2024.

a) Provision pour Allocations d'ancienneté

En application du règlement 2014-03, une provision pour allocations d'ancienneté est constatée.

Cette provision couvre le coût de versement probable lié aux salariés statutaires mis à disposition par la CCI PDL en fin d'exercice. Les principales variables sur 2025 :

- Limitation du périmètre aux collaborateurs statutaires
- Le taux d'actualisation 3.60% en 2025 (3,20% en 2024, 3.40% en 2023 et 3.50% en 2022).
- L'âge de départ à la retraite estimé : à 65 ans pour les cadres, et 64 ans pour les non-cadres,

Au 31/12/2025, la provision s'élève à 214 K€.

Ainsi au cours de l'exercice 2025, la provision est en baisse de 3 K€.

b) Provision pour indemnités de départ en retraite (IDR) (ou allocations de fin de carrière)

Conformément à l'article L123-12 du Code de commerce et à l'article 335-1 du PCG, l'engagement de la CCI PDL envers ses salariés fait l'objet d'une inscription au passif.

Cette provision repose sur le statut du personnel administratif des CCI, la convention collective nationale, et le règlement intérieur de la CCI PDL. Cette provision couvre le coût de versement probable lié aux salariés présents dans la CCI PDL en fin d'exercice. Les principales variables sur 2025 :

- La mise en place de la nouvelle convention collective de droit privé applicable à compter d'avril 2023 pour les collaborateurs embauchés à compter du 01/01/2020,
- Le taux d'actualisation : 3.60% en 2025 (pour 3.20% en 2024, 3.40% en 2023, 3.50% en 2022)
- L'âge de départ à la retraite estimé : à 65 ans pour les cadres, et 64 ans pour les non-cadres,

L'article 7 de la Convention Collective Nationale des personnels de droit privé des CCI prévoit que les agents statutaires de droit public puissent opter pour un contrat de travail de droit privé.

Cette option permet aux agents publics devenus salariés de droit privé de bénéficier, selon leur ancienneté, d'indemnités de départ à la retraite supérieures aux allocations de fin de carrière prévues au statut ; de 0 à 6 mois pour les salariés de droit privé contre 1 à 4 mois pour les agents de droit public.

Afin d'éviter des disparités, au sein du réseau consulaire, CCI France a préconisé l'application d'une méthode unique nationale pour l'évaluation du risque relatif au différentiel entre les deux barèmes.

En 2025, au regard du nombre de collaborateurs ayant optés pour un changement de statut, la CCIR Pays de la Loire a appliqué pour le calcul de sa provision un taux de transformation annuel régional de 66 % sur la population statutaire. L'impact du changement de taux de transformation a été comptabilisé directement en résultat.

La CCI PDL applique la méthode du corridor pour la comptabilisation de la provision pour indemnités de départ en retraite depuis l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Les écarts actuariels constatés à l'ouverture de l'exercice sont amortis par résultat sur la durée d'activité moyenne résiduelle des salariés soit 10 ans.

Au 31/12/2025, la provision pour indemnités de départ en retraite comptabilisée est de 1 184 K€.

En 2025, la variation du compte de provision s'élève à + 228 K€.

c) Provision CMAC

Jusqu'au 31/12/2018, l'ensemble des CCI de France cotisait à la Caisse d'Assurance Chômage

« CMAC » pour couvrir les risques suivants :

- L'indemnisation chômage en cas de perte d'emploi d'un ancien salarié de CCI,
- Le versement des cotisations aux régimes de retraite complémentaires ARRCO / AGIRC pendant cette période d'indemnisation.

La CMAC permettait aux différentes Chambres Régionales de bénéficier d'un taux de cotisation chômage inférieur au taux de droit commun du fait d'une sécurisation des parcours professionnels plus importante que dans le secteur privé. Par ailleurs, le financement de ces risques était mutualisé entre toutes les CCI de France.

À la suite au rapport du CGEFI, chaque CCI employeur devient son propre assureur et couvre à l'€/€ le cout de ses allocataires, et constitue une provision en couverture de ce risque.

En 2019, la CCI Pays de la Loire a donc signé une convention de gestion tripartie (CCIR-CMAC-Pôle Emploi) et a payé directement les allocations retour à l'emploi (ARE) à Pôle Emploi et les cotisations spécifiques retraite à la CMAC.

Sur le plan financier Pole Emploi, assurant la gestion administrative du versement des Allocations de Retour à l'Emploi, refacture les montants des allocations versées.

Depuis le 1er janvier 2020, les CCI ont pu adhérer à l'assurance chômage pour l'ensemble de leur personnel, statutaire et non statutaire.

L'adhésion à Pôle Emploi ne dispense pas notre organisme à continuer d'assurer le financement des ARE des collaborateurs ayant quitté notre organisme consulaire avant la date d'adhésion.

Dans le cadre de leur clôture comptable, il incombe à chaque CCIR/CCIT de constituer une provision en couverture de leur risque correspondant au stock réactualisé annuellement.

La CMAC fait appel l'assistance d'un Cabinet d'Actuaires pour l'évaluation des provisions à effectuer par chaque adhérent.

La CCIR Pays de la Loire a choisi d'adhérer à pôle emploi le 01 janvier 2020, et utilise le support de l'actuaire national pour réaliser sa provision. La population des bénéficiaires d'indemnités chômage est communiquée par Pôle emploi à la CMAC.

CCI de Maine et Loire garante de la prise en charge de ces couts porte la provision dans ces comptes.

En 2025, la variation du compte de provision s'élève à – 53 K€ pour un total de la provision au 31/12/2025 de 295 K€.

d) Autres provisions

Début 2026, les partenaires sociaux du réseau consulaire ont fait connaître, à la tête de réseau CCI France, des revendications quant à une éventuelle application de mesures transitoires du statut aux collaborateurs de droit privé. Au regard des informations à notre disposition, et de l'état d'avancement des discussions, les critères de comptabilisation d'une provision n'étant pas remplis, aucune provision n'a été portée dans les comptes des CCI Pays de la Loire et de la CCI de Maine et Loire au 31 décembre 2025

C – RESULTAT EXCEPTIONNEL

NEANT

D – EFFECTIFS

Au 31 décembre 2025, l'effectif de 367 personnes est constitué des collaborateurs de statut privé et public.

L'ETP T annuel est de 231 en 2025 contre 225 en 2024.

En référence à la norme 4.9 du réseau consulaire :

ETPT : Equivalent Temps Plein Théorique (ETPT) annuel, des CDD, CDD d'usage, et CDI (*hors Elus*),
ETPT ET : Equivalent Temps Plein Effectivement Travaillé sur l'exercice, des CDD, CDD d'usage, et CDI (*hors Elus*), déduit des absences de longue durée.

E – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

RAS

Retraitement de la présentation

Comptes exécutés 2024

Les tableaux de présentation de comptes exécutés 2024 intègrent des retraitements par rapport à la présentation antérieure

- Les conséquences du nouveau règlement de l'autorité des normes comptables (ANC 2022-06) visant à moderniser les états financiers, applicable à toutes les entreprises françaises à compter de l'exercice 2025.
- Les conséquences de la révision des « états tutelles » budgétaires et comptables adoptée par l'assemblée générale de CCI France du 27 novembre 2024 et approuvée par la tutelle le 11 décembre 2024.
- L'examen de la CNCC et du CNOEC datée du 11 décembre 2025 concernant l'application du nouveau règlement ANC et en particulier les modalités de première application et de reclassement des données de 2024 dans le BE 2025.

Le reclassement des données 2024 est indispensable avec 3 principes :

- Des modifications de présentation du bilan et du compte de résultat 2024 sont nécessaires pour les intégrer dans les rubriques des nouveaux états financiers. Le principe posé est celui du reclassement et non du retraitement.
- Ces reclassements sont effectués de telle manière qu'ils n'impactent pas les agrégats comptables, en particulier le résultat d'exploitation, le résultat financier, le résultat exceptionnel, la CAF et le solde budgétaire.
- Compte tenu des spécificités des CCI, certains redéploiements s'avèrent nécessaires afin précisément que les reclassements ne modifient pas la CAF, ni le résultat budgétaire, à la différence de ce qui est préconisé dans la FAQ.

Par conséquent,

Le transfert de charge présenté en 2024 pour 124 855 € a été reclassé sur les lignes :

En produits d'exploitation :

- Mise à disposition de personnel d'une CCI à une autre CCI pour 91 418 €
- Autres produits d'exploitation pour remboursement d'assurance pour 2 023€

En Charges d'exploitation :

- Autres flux sociaux budgétaires liés à des mises disposition de personnel entre CCI pour – 31 414€

Les autres charges externes présentées en 2024, pour 22 490 052 € ont été reclassées afin de distinguer les mises à disposition de personnel et leurs autres flux sociaux des autres achats et charges externes.

Les opérations de gestion exceptionnelles présentées en 2024, ont été reclassées sur les nouvelles lignes autres produits, charges exceptionnelles et valeurs comptables des cessions exceptionnelles d'immobilisations.

COMPTE DE RESULTAT			
COMPTE DE RESULTAT	Budget Exécuté 2024 Certifié	Retraitements PCG	Budget Exécuté 2024 Nouvelle présentation
Produits d'exploitation			
Ressource fiscale de l'exercice (CCIR / CCI France)	0.00		0.00
Reliquats de ressource fiscale sur exercices antérieurs	0.00		0.00
Contribution reçue des CCIR (dans les CCIT)	0.00		0.00
Sous-total Ressource fiscale	0.00		0.00
Ventes de marchandises	0.00		0.00
Production vendue (biens et services)	1 715 257.99		1 715 257.99
Sous-total Chiffre d'affaires	1 715 257.99		1 715 257.99
Production stockée	0.00		0.00
Production immobilisée	0.00		0.00
Taxe d'apprentissage et financement par les OPCO	27 393 563.67		27 393 563.67
Subventions Union européenne	0.00		0.00
Subventions Etat	440 951.76	-183 589.53	257 362.23
Subventions Collectivités territoriales	629 233.17		629 233.17
Autres subventions d'exploitation	0.00	183 589.53	183 589.53
Quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0.00		
Sous-total Autres ressources d'origine publique	28 463 748.60	0.00	28 463 748.60
Reprises amortissements, dépréciations et provisions hors mises à disposition de person	9 383.38	0.00	9 383.38
Transfert de charges	124 854.61	-124 854.61	0.00
Reprises sur provisions relatives aux mises à disposition de personnel	0.00		0.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0.00		0.00
Mise à disposition de personnel d'une CCI à une autre CCI	0.00	91 418.00	91 418.00
Autres flux sociaux budgétaires liés à des mises à disposition de personnel entre CCI (produit	0.00		0.00
Mise à disposition de personnel (autres flux sociaux budgétaires liés) d'une CCI à une entité	0.00		0.00
Autres produits d'exploitation	231 621.68	-229 468.80	2 152.88
Contributions inter-services reçues / Prestations inter-services (produits)		231 526.00	231 526.00
Total des produits d'exploitation (I)	30 544 866.26	-31 379.41	30 513 486.85
Charges d'exploitation			
Contribution versée aux CCIT (dans la CCIR)	0.00		0.00
Achats de marchandises	0.00		0.00
Variation de stocks (marchandises)	0.00		0.00
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0.00		0.00
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)	0.00		0.00
Sous-total Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements	0.00		0.00
Mise à disposition de personnel d'une CCI par une autre CCI	0.00	12 479 394.40	12 479 394.40
Autres flux sociaux budgétaires liés à des mises à disposition de personnel entre CCI (charge	0.00	-207 294.81	-207 294.81
Mise à disposition de personnel d'une CCI (et autres flux sociaux budgétaires liés) par une en	0.00		0.00
Autres achats et charges externes (hors mises à disposition de personnel)	0.00		0.00
Autres achats et charges externes	22 490 051.61	-12 303 513.60	10 186 538.01
Sous-total Autres achats et charges externes	22 490 051.61	-31 414.01	22 458 637.60
Impôts, taxes et versements assimilés (non assis sur les salaires)	166 419.76		166 419.76
Salaires	0.00		0.00
Cotisations sociales	0.00		0.00
Impôts et taxes assis sur les salaires	0.00	0.00	0.00
Sous-total Masse salariale	0.00	0.00	0.00
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 007 523.98		2 007 523.98
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	0.00		0.00
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	4 505.59		4 505.59
Sous-total Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 012 029.57	0.00	2 012 029.57
Dotations aux provisions pour risques et charges hors mises à disposition de personne	115 746.35		115 746.35
Dotations provisions pour risques et charges relatives aux mises à disposition de pers	0.00		0.00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0.00		0.00
Autres charges d'exploitation	93 301.22	-62 883.40	30 417.82
Contributions inter-services versées / Prestations inter-services (charges)	3 234 155.06	62 918.00	3 297 073.06
Total des charges d'exploitation (II)	28 111 703.57	-31 379.41	28 080 324.16
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 433 162.69	0.00	2 433 162.69

Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	0.00		0.00
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	0.00		0.00
Produits financiers			
De participation	0.00		0.00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0.00		0.00
Autres intérêts et produits assimilés	0.00		0.00
Reprises sur dépréciations et provisions financières	0.00		0.00
Produits des cessions d'immobilisations financières	0.00		0.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0.00		0.00
Total des produits financiers (V)	0.00	0.00	0.00
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0.00		0.00
Intérêts et charges assimilées	250 008.24		250 008.24
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0.00		0.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0.00		0.00
Total des charges financières (VI)	250 008.24	0.00	250 008.24
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-250 008.24	0.00	-250 008.24
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	2 183 154.45	0.00	2 183 154.45
Produits exceptionnels			
Produits des cessions exceptionnelles d'immobilisations	423 987.96	-423 987.96	0.00
Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles	0.00	934 171.51	934 171.51
<i>Quote-part des subv d'invest virées au résultat</i>	<i>934 171.51</i>	<i>-934 171.51</i>	<i>0.00</i>
Autres produits exceptionnels		423 987.96	423 987.96
Total des produits exceptionnels (VII)	1 358 159.47	0.00	1 358 159.47
Charges exceptionnelles			
<i>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</i>	<i>34.60</i>	<i>-34.60</i>	<i>0.00</i>
<i>Charges exceptionnelles sur opération en capital</i>	<i>4 599.93</i>	<i>-4 599.93</i>	<i>0.00</i>
Valeurs comptables des cessions exceptionnelles d'immobilisations	0.00	4 599.93	4 599.93
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles	0.00	0.00	0.00
Autres charges exceptionnelles	0.00	34.60	34.60
Total des charges exceptionnelles (VIII)	4 634.53	0.00	4 634.53
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	1 353 524.94	0.00	1 353 524.94
Impôts sur les bénéfices (IX)	0.00		0.00
Total des produits (I+III+V+VII)	31 903 025.73	-31 379.41	31 871 646.32
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	28 366 346.34	-31 379.41	28 334 966.93
BENEFICE OU PERTE	3 536 679.39	0.00	3 536 679.39

CCI :	CCI MAINE-ET-LOIRE
Type de budget :	Exécuté
Année :	2025
Service :	CFA
499010 - CFA	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	

COMPTE DE RESULTAT	Budget Exécuté 2025 (1)	Budget Rectificatif 2025 (2)	Budget Exécuté 2024 (3)	Différence BE 2025 - BR 2025 (4) = (1) - (2)	Différence BE 2025 - BE 2024 (5) = (1) - (3)
Bénéfice de l'exercice	1 707 379,29	286 089,00	3 536 679,39	1 421 290,29	-1 829 300,10
Valeurs comptables des immobilisations cédées	9 766,96	0,00	4 599,93	9 766,96	5 167,03
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 461 315,51	2 489 841,00	2 127 775,92	-28 525,49	333 539,59
Eléments d'augmentation de la CAF	4 178 461,76	2 775 930,00	5 669 055,24	1 402 531,76	-1 490 593,48
Perte de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	15 435,99	0,00	0,00	15 435,99	15 435,99
Quote part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	975 261,37	954 759,00	934 171,51	20 502,37	41 089,86
Reprises sur amortissements et provisions	91 662,10	79 170,00	9 383,38	12 492,10	82 278,72
Eléments de diminution de la CAF	1 082 359,46	1 033 929,00	943 554,89	48 430,46	138 804,57
Capacité d'autofinancement	3 096 102,30	1 742 001,00	4 725 500,35	1 354 101,30	-1 629 398,05

CCI : CCI MAINE-ET-LOIRE					
Type de budget : Exécuté					
Année : 2025					
Service : CFA					
499010 - CFA					
OPERATIONS EN CAPITAL					
EMPLOIS	Budget Exécuté 2025 (1)	Budget Rectificatif 2025 (2)	Budget Exécuté 2024 (3)	Différence BE 2025 - BR 2025 (4) = (1) - (2)	Différence BE 2025 - BE 2024 (5) = (1) - (3)
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	0,00	16 254,00	42 520,90	-16 254,00	-42 520,90
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	4 054 689,13	7 022 906,00	4 260 637,02	-2 968 216,87	-205 947,89
- Acquisitions d'immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Acquisitions d'immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	4 054 689,13	7 039 160,00	4 303 157,92	-2 984 470,87	-248 468,79
Réduction des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursement des emprunts et dettes assimilées	391 765,27	387 353,00	380 031,99	4 412,27	11 733,28
Augmentation des stocks de terrains et d'immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations en capital interservices	0,00	4 300 000,00	0,00	-4 300 000,00	0,00
Total des Emplois	4 446 454,40	11 726 513,00	4 683 189,91	-7 280 058,60	-236 735,51
RESSOURCES	Budget Exécuté 2025 (1)	Budget Rectificatif 2025 (2)	Budget Exécuté 2024 (3)	Différence BE 2025 - BR 2025 (4) = (1) - (2)	Différence BE 2025 - BE 2024 (5) = (1) - (3)
Capacité d'autofinancement de l'exercice	3 096 102,30	1 742 001,00	4 725 500,35	1 354 101,30	-1 629 398,05
- Cessions ou réductions d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Cessions ou réductions d'immobilisations corporelles	15 435,99	0,00	0,00	15 435,99	15 435,99
- Cessions ou réductions d'immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Cessions ou réductions d'immobilisations financières	10 143,30	0,00	9 633,00	10 143,30	510,30
Sous-total Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	25 579,29	0,00	9 633,00	25 579,29	15 946,29
Subventions d'investissement	684 666,98	874 459,00	263 509,79	-189 792,02	421 157,19
Augmentation des autres capitaux propres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Diminution des stocks de terrains et d'immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des Ressources	3 806 348,57	2 616 460,00	4 998 643,14	1 189 888,57	-1 192 294,57
EXCEDENT OU DEFICIT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE	-640 105,83	-9 110 053,00	315 453,23	8 469 947,17	-955 559,06

CCI :	CCI MAINE-ET-LOIRE
Type de budget :	Exécuté
Année :	2025
Service :	CFA
499010 - CFA	
FONDS DE ROULEMENT	

FONDS DE ROULEMENT	Budget Exécuté 2025 (1)	Budget Rectificatif 2025 (2)	Budget Exécuté 2024 (3)	Différence BE 2025 - BR 2025 (4) = (1) - (2)	Différence BE 2025 - BE 2024 (5) = (1) - (3)
Ecart d'ouverture du premier bilan	416 456,31	416 456,31	416 456,31	0,00	0,00
Apports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	18 492 977,51	18 492 977,51	14 956 298,12	0,00	3 536 679,39
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 707 379,29	286 089,00	3 536 679,39	1 421 290,29	-1 829 300,10
Subventions d'investissement	12 976 321,56	13 198 351,62	13 278 651,62	-222 030,06	-302 330,06
Droit du concédant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour charges	1 693 197,55	1 588 404,24	1 521 559,24	104 793,31	171 638,31
Emprunts et dettes assimilées	4 974 959,64	4 979 371,91	5 366 724,91	-4 412,27	-391 765,27
Prêts et avances interservices reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	7 921,79	7 908,09	7 908,09	13,70	13,70
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 - Eléments de passif	40 269 213,65	38 969 558,68	39 084 277,68	1 299 654,97	1 184 935,97
Immobilisations incorporelles	24 056,38	35 898,69	53 327,69	-11 842,31	-29 271,31
Immobilisations corporelles hors concessions	28 114 754,80	30 985 513,76	26 272 750,76	-2 870 758,96	1 842 004,04
Immobilisations corporelles mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	185 485,92	195 629,22	195 629,22	-10 143,30	-10 143,30
Prêts et avances interservices accordés	0,00	4 300 000,00	0,00	-4 300 000,00	0,00
2 - Eléments d'actif	28 324 297,10	35 517 041,67	26 521 707,67	-7 192 744,57	1 802 589,43
3 - Fonds de roulement brut (1-2)	11 944 916,55	3 452 517,01	12 562 570,01	8 492 399,54	-617 653,46
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	7 921,79	7 908,09	7 908,09	13,70	13,70
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4 - Provisions	7 921,79	7 908,09	7 908,09	13,70	13,70
5 - Fonds de roulement net (3-4)	11 936 994,76	3 444 608,92	12 554 661,92	8 492 385,84	-617 667,16
6 - Reliquats d'emprunts en attente d'utilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7 - Fonds de roulement net hors reliquat d'emprunt (5-6)	11 936 994,76	3 444 608,92	12 554 661,92	8 492 385,84	-617 667,16
8 - Stocks de terrains ou d'immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9 - Fonds de roulement net disponible (7-8)	11 936 994,76	3 444 608,92	12 554 661,92	8 492 385,84	-617 667,16
Ratio FDR comptable					
Numérateur	11 936 994,76	3 444 608,92	12 554 661,92	8 492 385,84	-617 667,16
Dénominateur	28 981 681,55	29 633 511,00	28 238 914,40	-651 829,45	742 767,15
Nombre de jours	150,34	42,43	162,27	107,91	-11,94
Ratio FDR économique					
Numérateur	11 936 994,76	3 444 608,92	12 554 661,92	8 492 385,84	-617 667,16
Dénominateur	26 510 599,08	27 289 685,00	26 111 138,48	-779 085,92	399 460,60
Nombre de jours	164,35	46,07	175,50	118,28	-11,15

CFA

Budget Exécuté - 31/12/2025
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B		C		D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
		Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Virements de poste à poste	
Immobilisations incorporelles	362 782,64					362 782,64
Frais d'établissement	4 400,00					4 400,00
Frais de recherche et de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres, immobilisations incorporelles en cours	358 382,64					358 382,64
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	61 872 804,05	4 054 689,13	2 513 140,44	257 348,76	2 544 703,19	65 638 581,67
Terrains	543 073,79					543 073,79
Constructions	43 046 906,89	381 328,06	2 487 188,57			45 915 423,52
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	8 600 301,54	809 459,61	19 795,87	37 343,45		9 392 213,57
Autres	6 806 488,91	305 035,58		220 005,31		6 891 519,18
Immobilisations corporelles en cours	2 876 032,92	2 558 865,88	6 156,00		2 544 703,19	2 896 351,61
Immobilisations mises en concession						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières	195 629,22			10 143,30		185 485,92
Participations (c)	200,00					200,00
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Prêts	194 389,22			10 143,30		184 245,92
Autres	1 040,00					1 040,00
TOTAL	62 431 215,91	4 054 689,13	2 513 140,44	267 492,06	2 544 703,19	66 186 850,23

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]

(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

CFA

Budget Exécuté - 31/12/2025
TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B					C				D
	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE					DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
		TOTAL	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles	TOTAL	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles	309 454,95	29 271,31		29 271,31							338 726,26
Frais d'établissement	1 298,00	880,00		880,00							2 178,00
Frais de recherche et de développement											
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires											
Fonds commercial (1)											
Autres, immobilisations incorporelles en cours	308 156,95	28 391,31		28 391,31							336 548,26
Avances et acomptes											
Immobilisations corporelles	35 600 053,29	2 168 730,09		2 168 730,09			244 956,51				37 523 826,87
Terrains	119 902,81										119 902,81
Constructions	23 833 063,18	1 290 809,02		1 290 809,02			1 276,91				25 122 595,29
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	7 181 502,93	449 306,51		449 306,51			23 674,29				7 607 135,15
Autres	4 465 584,37	428 614,56		428 614,56			220 005,31				4 674 193,62
Immobilisations corporelles en cours											
Immobilisations mises en concession											
Avances et acomptes											
Immobilisations financières											
Participations (c)											
Créances rattachées à des participations											
Titres immobilisés											
Prêts											
Autres											
TOTAL	35 909 508,24	2 198 001,40		2 198 001,40			244 956,51				37 862 553,13

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

CFA

Budget Exécuté - 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B	C	D
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement (participation des salariés)				
Hausse des prix				
Fluctuation des cours				
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif				
Amortissements dérogatoires				
Provision spéciale de réévaluation				
Plus-values réinvesties				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrats				
Autres provisions pour risques				
Provisions pour charges	1 521 559,24	263 300,41	91 662,10	1 693 197,55
Provisions pour pensions et obligations similaires	348 468,39		53 240,04	295 228,35
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprise)				
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions				
Autres Provisions pour charges	1 173 090,85	263 300,41	38 422,06	1 397 969,20
Provisions pour dépréciations	7 908,09	13,70		7 921,79
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	7 908,09	13,70		7 921,79
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	1 529 467,33	263 314,11	91 662,10	1 701 119,34
Exploitation :		263 314,11	91 662,10	
Financière :				
Exceptionnelle :				

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

CFA

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif Immobilisé				
Participations		200,00		200,00
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)		184 245,92		184 245,92
Autres immobilisations financières		1 040,00		1 040,00
De l'actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients douteux ou litigieux		8 022,29	8 022,29	
Autres créances clients		3 523 372,43	3 523 372,43	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée		211,04	211,04	
Autres impôts, taxes et versements assimilés		20 649,00	20 649,00	
Divers		816 365,76	816 365,76	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers		14 350,88	4 500,00	
Charges constatées d'avance		325 492,88	325 492,88	
Total		4 893 950,20	4 698 613,40	185 485,92

(1) dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés

erreur9850,8799999998

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : (1)					
- à 1 an maximum à l'origine		56 776,53	56 776,53		
- à plus d'1 an à l'origine		4 918 183,11	352 411,00	1 044 378,00	3 521 394,11
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés		2 023 436,94	2 023 436,94		
Personnel et comptes rattachés		2 765,86	2 765,86		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxes sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		705 596,09	705 596,09		
Groupe et associés (2)					
Autres dettes		2 164 585,68	2 164 585,68		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		3 395 919,07	3 395 919,07		
Total		13 267 263,28	8 701 491,17	1 044 378,00	3 521 394,11

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés

CFA

Budget Exécuté - 31/12/2025
CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer Incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	875 144	463 417
Dettes fiscales et sociales	96 354	97 469
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
TOTAL	971 498	560 886

CFA

Exercice au 31/12/2025
PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir Inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 970 871,24	2 536 407,47
Autres créances	20 649,00	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	1 991 520,24	2 536 407,47

CFA

Budget Exécuté - 31/12/2025
PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS	Montant
Produits d'exploitation	3 395 919
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	3 395 919

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation	325 493
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	325 493